

**Commission locale de l'eau
du SAGE de l'Avre**

Breux-sur-Avre,

Le 05 novembre 2010

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Le 05 novembre 2010 à 16h30, la commission locale de l'eau du SAGE de l'Avre, légalement convoquée, s'est réunie dans la salle polyvalente de la mairie de Breux-sur-Avre, sous la présidence de Monsieur Louis Petiet, président de la CLE du SAGE de l'Avre.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Présents :

M. Louis Petiet : Président SAGE
M. Patrick Riehl : Vice-Président du SAGE
M. Jean-Edouard Sylvestre : Vice-Président du SAGE
M. Roger Baelen : SEAEP de la Paquetterie
M. Alain Bilbille : Dampierre-sur-Avre
M. Joël Clomenil : CC rurales du sud de l'Eure
M. Michel François : Tillières-sur-Avre
M. Ronald Charvet : Ville de Paris
M. Günther Klein : FFPA
Mme Brigitte Sobrino : CCI Eure
M. Jean-Paul Laroche : FDAAPPMA 27
M. Thierry Lainé : SIVA
M. Miche Desnos : Pays d'Avre d'Eure et d'Iton
M. Gérard Lebeaut : Pays du Perche Ornaï
M. Bruno Leroy : Chambre agriculture de l'Eure
M. Michel Plovie : Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
M. Jean-Pierre Prévost : Chambre d'agriculture de l'Orne
M. Dimitri Zafiroopoulos : Faune et Flore de l'Orne
M. Laurent Désormeaux : ONEMA 27
M. Rémy Filali : Agence de l'Eau Seine-Normandie
M. Zephyr Thinus : DREAL Haute-Normandie

Assistaient également à la réunion :

Mme Olivier (AESN), M. Gomez (BRGM), M. David (BRGM), M. Leost (CadD), Mme Mehault (Eau de Paris), M. Vallon Patrick (Garde-rivière SIVA), M. Douin (Conseil General Eure-et-Loir), M. Garnier (Boissy-les-Perche), Mme Eléna Puppini-Gueunet (Animatrice SAGE)

Excusés :

M. Yannick Soubien (Conseil régional Basse-Normandie), M. Jacky Marbouty (Dreux Agglomération), M. Hubert Hériot (Brezolles -Pays Drouais), M. Yves Calonnec (ADESYL), M. Pierre Fetter (FDAAPPMA 28), Monsieur le directeur de la DDT de l'Orne, M. Jean-Etienne Morel (CC du pays de Verneuil), M. Stéphane Debacker (Escorpain)

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Ordre du jour

1. Validation du bilan d'activité 2009 de la CLE
2. Point sur l'avancement du SAGE
3. Présentation du cahier des charges de l'étude de gouvernance du SAGE
4. Présentation du cahier des charges de l'étude hydrogéologique quantitative sur le bassin de l'Avre.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Le Président ouvre la séance en remerciant le maire de Breux-sur-Avre d'accueillir la CLE dans sa mairie et rappelle les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Il passe ensuite la parole à Mme Puppini-Gueunet qui présente les éléments du rapport d'activité 2009 qui est ensuite soumis au vote de la CLE.

Validation du bilan d'activité 2009

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 21

Résultat du vote : Pour : 21, Contre : 0, Abstention : 0

Le bilan d'activité 2009 de la CLE est validé par la CLE.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Point sur l'avancement du SAGE

L'animatrice détaille ensuite le contenu des cd envoyés aux membres de la CLE. Elle explique que les dispositions du SAGE sont le résultat du travail des commissions techniques « eau potable », « inondations » et « milieux naturels-zones humides » qui se sont réunies à 3 reprises chacune en 2009. Elle ajoute que le projet de règlement a été rédigé par un groupe de travail spécifique regroupant les services de police de l'eau et des ICPE ainsi que l'AESN.

Elle présente ensuite le calendrier de validation du SAGE par la CLE puis celui de consultation et d'approbation du SAGE par la préfète de l'Eure. Elle explique que ces calendriers ont été établis à partir de la date de passage du SAGE devant la commission territoriale Seine-Aval de l'Agence de l'Eau prévue en septembre 2011. Cette commission marquera le début du processus de consultation. Pour respecter cette échéance, il faut que la CLE valide le projet de SAGE avant la fin du mois de juin 2011.

M. Petiet propose qu'une commission technique se réunisse pour finaliser le projet de règlement afin de le proposer avec les dispositions du SAGE aux membres du bureau en janvier puis pour validation à la CLE fin janvier 2011. Ce calendrier de travail est retenu par la CLE.

M. François souhaiterait qu'une synthèse soit présentée à chaque commune pour qu'elle puisse émettre un avis en connaissance de cause.

M. Petiet insiste sur l'importance de communiquer à chaque commune les incidences qu'aura le SAGE notamment sur les documents d'urbanisme.

Mme Puppini-Gueunet explique que lors de la phase de consultation elle sera disponible pour venir présenter le projet de SAGE aux conseils municipaux qui le souhaiteront afin de les aider à émettre un avis.

L'animatrice indique ensuite que le projet de SAGE fera l'objet d'une relecture juridique qui sera financée par le Département de l'Eure puis d'une mise en forme par un graphiste avant d'être envoyé aux différentes instances pour consultation.

M. Laroche s'interroge sur le fait de devoir valider le SAGE alors que les données quantitatives issues de l'étude du BRGM ne seront pas encore connues. Il souhaite savoir

quand les résultats de l'étude seront disponibles. M. Klein le rejoint sur ce point et souhaite que le document du SAGE permette d'imposer des prélèvements afin de faire baisser la tension quantitative en dessous des 10%.

M. Gomez leur répond que les premiers résultats seront connus à la fin de l'année 2011.

Mme Olivier explique qu'il est important de valider le SAGE sous sa forme actuelle pour pouvoir appliquer les dispositions et articles du règlement déjà existants. La problématique quantitative n'est en effet pas la seule sur le bassin de l'Avre. Elle ajoute que les résultats de l'étude du BRGM pourront être intégrés dans un second temps aux documents du SAGE pour apporter une réponse aux problèmes quantitatifs.

Une discussion s'engage sur l'impact réel de la ville de Paris sur les problèmes d'étiage.

M. Filali conclut de cela que l'étude du BRGM est désormais impérative pour dépasser les polémiques et apporter des réponses concrètes.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Présentation du cahier des charges de l'étude de gouvernance du SAGE

Mme Puppini-Gueunet présente le cahier des charges de l'étude de gouvernance du SAGE portée par le Syndicat de l'Avre afin d'obtenir les éléments d'aide à la création d'une structure de bassin pour mettre en œuvre le SAGE approuvé. Elle rappelle le contexte réglementaire qui favorise la création de ce type de structure et présente les 3 phases de l'étude. Elle précise que le prestataire retenu est le bureau d'études SCE pour un montant de 52 000 euros HT avec un financement réparti entre l'AESN, le SIVA et la région Centre.

M. Baelen s'interroge sur la différence entre un SAGE et un BAC (bassin d'alimentation de captage). Il ne comprend pas que tous les captages AEP d'un même bassin versant ne soient pas soumis aux mêmes contraintes. L'animatrice et Mme Olivier lui répondent que les programmes d'actions BAC ont pour but de préserver la qualité des eaux souterraines servant à alimenter des captages en eau potable classés prioritaires par les préfets. Le SAGE est quant à lui un document de planification touchant l'ensemble des problématiques de l'eau (inondations, qualité des eaux superficielles, zones humides,...) et qui s'applique sur l'ensemble d'un bassin versant.

M. Petiet propose que cette problématique BAC soit intégrée au cahier des charges de l'étude de gouvernance du SAGE pour voir si la structure de bassin ne pourrait pas gérer ces BAC. Cette proposition est validée par la CLE.

M. Filali pense qu'il convient de travailler par étapes, la structure de bassin devant s'occuper dans un premier temps des eaux superficielles avant de s'occuper des eaux souterraines.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Présentation du cahier des charges de l'étude hydrogéologique quantitative

M. Petiet passe ensuite la parole à M.Gomez qui présente le cahier des charges de l'étude hydrogéologique quantitative qui doit aboutir à l'élaboration d'un outil de gestion des prélèvements d'eau sur le bassin de l'Avre.

Après avoir rappelé le contexte du bassin de l'Avre (problèmes d'étiage, prélèvements importants, géologie karstique, faible pluviométrie), il présente les objectifs de l'étude : fournir des éléments d'appréciation utiles à la planification d'une politique de gestion durable des eaux souterraines sur le bassin - mettre en place un outil de gestion permettant de déterminer les quotas de prélèvement pour chaque usage et au cours du temps (gestion volumétrique).

L'étude comportera 4 phases :

- ✓ Phase 1 : Etat de la connaissance
- ✓ Phase 2 : Analyse et traitement des données
- ✓ Phase 3 : Modélisation des écoulements sur le bassin de l'Avre (en intégrant les échanges de flux avec les bassins voisins)
- ✓ Phase 4 : Elaboration de règles de gestion volumique prenant en compte les usages et l'impact sur les milieux naturels

Les phases 1 et 2 seront réalisées en 2011 pour un coût de 60 000 euros porté par l'AESN, la DREAL et le BRGM.

M. Lebeaut souhaite savoir s'il y a déjà eu des études sur la partie ornaise de l'Avre.

M. Gomez lui répond que la phase 1 de recueil des données permettra de rassembler l'ensemble des études existantes. Il insiste sur le fait que l'objectif de cette étude est d'obtenir un outil de gestion et de dialogue pour anticiper les épisodes d'étiage.

M. Zafiroopoulos demande si les prélèvements ne peuvent pas être adaptés aux hauteurs d'eau dans la rivière en période d'étiage.

Mme Méhault lui répond que les arrêtés sécheresse pris sur l'Avre aval prévoient une restitution d'une partie du débit des sources à la rivière en période d'étiage (10% en alerte et 30% en crise). Elle rappelle que les prélèvements d'Eau de Paris à Rueil ne sont pas responsables des assèchs sur l'Avre amont puisque ce sont des sources qui sont exploitées.

M. Laroche n'est pas d'accord avec ces propos, il considère que la Ville de Paris impacte l'Avre amont et devrait de ce fait être concernée par les restrictions d'usagers liées aux arrêtés sécheresse pris sur l'Avre amont.

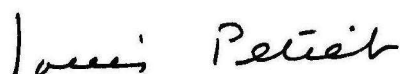
M. Charvet répond que la ville de Paris souhaite être la plus transparente possible vis-à-vis de ses prélèvements et qu'elle attend les résultats de l'étude du BRGM afin de pouvoir s'appuyer dessus.

M. Petiet se félicite de pouvoir compter la ville de Paris au sein de la CLE et du dialogue qui a été établi. Il estime qu'il faut à présent attendre les résultats de l'étude du BRGM pour prendre les mesures qui s'imposent.

M. Filali intervient pour présenter les trois élèves de l'école d'ingénieurs AgroParisTech qui ont choisi pour leur projet de 3ème année de s'intéresser aux problèmes d'étiage sur l'Avre. Ce travail complémentaire à celui du BRGM aura pour but de s'intéresser notamment aux solutions trouvées sur d'autres bassins versants présentant des problèmes quantitatifs similaires à ceux de l'Avre et à identifier les usages prioritaires.

Monsieur Petiet remercie l'ensemble des intervenants pour cette réunion et lève la séance.

Ainsi fait et délibéré à Verneuil-sur-Avre les jour, mois et an que susdits



Le Président de la CLE du SAGE
Louis Petiet